



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2007
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 14 juin 2007, à 15 heures

Président : M^{me} Ferrari (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Décision du Comité Spécial en date du 12 juin 2006 relative à Porto Rico (*suite*)

Audition des pétitionnaires (*suite*)

Projet de résolution A/AC.109/2007/L.7

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

07-38229 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Décision du Comité spécial en date du 12 juin 2006 concernant Porto Rico (suite) (A/AC.109/2007/L.3 et A/AC.109/2007/L.7)

Audition des pétitionnaires (suite) (Aide-mémoire 05/07 et Add.1)

2. *À l'invitation du Président, M^{me} Grady Flores (Ithaca Catholic Worker Vieques Support Group) prend place à la table des pétitionnaires.*
3. *À l'invitation du Président, M^{me} Grady Flores (Ithaca Catholic Worker Vieques Support Group) dit que, en tant que membre de l'Équipe chrétienne pour la recherche de la paix, elle a participé à la lutte non violente à Vieques, Porto Rico, dans le but de mettre fin à 60 années de bombardements de l'île par la Marine des États-Unis. En avril 2007, elle s'est rendue en Palestine avec une délégation de Portoricains afin d'assister à une conférence sur la résistance non violente et populaire dans le village de Bil'in, où la force militaire israélienne a érigé une barrière d'apartheid, le coupant de 60 % de ses terres.*
4. *Les parallèles sont nombreux entre les deux luttes, notamment la confiscation des terres, l'enlèvement par la force de la population, la démolition de logements, la construction de murs et de barrières, la détention de prisonniers politiques et l'élimination de l'accès des populations à leurs terres, leurs sources d'alimentation et à la circulation. Israël a fait l'essai de ses nouvelles armes en Palestine et Vieques a été le lieu d'essais militaires d'armements à une plus grande échelle.*
5. *On vante les propriétés des obus à pointe d'uranium appauvri capables de perforer des tanks blindés et autre matériel militaire lourd, entrant dans le métal comme dans du beurre et produisant une fine poussière radioactive qui se loge dans les poumons, les reins, les organes majeurs, les os et les muscles des hommes, provoquant un grand nombre de maladies et de difformités génétiques comme celles qui ont affecté les victimes du bombardement nucléaire de Hiroshima et de Nagasaki. La force militaire des États-Unis est consciente depuis les années 1940 des dangers de ce type d'armements, notamment la toxicité des métaux lourds et les mutations de cellules provoquant le cancer et les malformations congénitales.*
6. *Les forces navales des États-Unis ont admis n'avoir tiré « que 263 coups d'obus à pointe d'uranium appauvri » en 1999, mais Ismael Guadalupe, qui assiste à la réunion, a vu de ses propres yeux en 1994 des tanks portant les marques évidentes de leur utilisation. En outre, la Marine militaire des États-Unis a utilisé des avions de chasse A-10 Warthog capables de tirer 9 500 coups par minute de balles à pointe d'uranium appauvri et l'ingénieur nucléaire Frankie Jimenez a découvert 11 points chauds radioactifs dans la zone de pratique de bombardement de la Marine.*
7. *Elle demande instamment au Comité spécial d'examiner de telles preuves d'indifférence flagrante à l'égard de la vie et de la santé des hommes et de reconnaître la nécessité pour le peuple portoricain d'avoir le libre choix de son statut politique.*
8. *M^{me} Grady Flores se retire.*
9. *À l'invitation du Président, M. Muriente Pérez (Movimiento Independentista Nacional Hostosiano) prend place à la table des pétitionnaires.*
10. **M. Muriente Pérez** ((Movimiento Independentista Nacional Hostosiano) dit que depuis l'invasion de Porto Rico il y a quelque 109 ans, les États-Unis n'ont adopté aucune mesure conduisant à la décolonisation de l'île. Bien au contraire, les États-Unis ont renforcé le contrôle exercé sur tous les aspects de la vie dans ce pays. Le statut actuel de Porto Rico, qui est celui d'un État libre associé, n'est autre chose qu'une fraude présentée comme un processus de décolonisation, et n'a jamais été légitimé par la communauté internationale. Sa délégation demande le transfert de tous les pouvoirs au peuple de Porto Rico conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale pour qu'il puisse décider librement de sa destinée.
11. *Le statut politique de Porto Rico doit être décidé par les Portoricains eux-mêmes dans le cadre d'une assemblée constitutionnelle largement représentative et inclusive délibérant sur le statut du peuple portoricain. Une telle assemblée permettrait à ce peuple de surmonter sa condition actuelle de peuple colonisé et de parvenir à un consensus national, ce qui obligerait le Gouvernement des États-Unis à assumer ses responsabilités. En conséquence, il fait appel au*

Comité pour qu'il appuie les efforts déployés par le peuple de Porto Rico afin de parvenir à leur libération en adoptant le projet de résolution concernant Porto Rico qui demande à l'Assemblée Générale d'examiner la question ayant trait à Porto Rico de façon globale et sous tous ses aspects.

12. *M. Muriente Pérez se retire.*

13. *À l'invitation du Président, M^{me} Brassell (United for Vieques, Puerto Rico, Inc.) prend place à la table des pétitionnaires.*

14. **M^{me} Brassell** (United for Vieques, Puerto Rico, Inc.) dit qu'en tant que membre de l'Association des grand-mères contre la guerre elle a œuvré pour la paix à Vieques, en Iraq et ailleurs dans le monde en collaboration avec les activistes depuis plusieurs générations. Le bombardement de Vieques par la Marine des États-Unis a cessé il y a quatre ans, mais la population de l'île attend toujours une réponse positive à ses quatre demandes : démilitarisation, décontamination, dévolution et développement.

15. En ce qui concerne la démilitarisation, le bombardement a bien cessé, mais les obus non éclatés demeurent et lorsqu'on les fait exploser ils continuent de contaminer l'environnement, mettant les vies et la santé de la population de Vieques en danger. À maintes reprises les efforts de décontamination à Vieques ont été arrêtés. La Marine des États-Unis n'assume pas ses responsabilités en matière d'opération de nettoyage et dans ce domaine la population de Vieques ne participe pas aux prises de décision. En outre, la Marine des États-Unis maintient à Vieques une station de radar de surveillance de l'horizon qui pourrait être relocalisée et qui est assez puissante pour altérer la météorologie.

16. En ce qui concerne la dévolution, la population de Vieques continue d'être tenue à l'écart des décisions concernant l'utilisation des terres, qui demeurent sous le contrôle du Service de la pêche et de la faune des États-Unis. Une clôture empêche la population d'y avoir accès. En ce qui concerne le développement, l'économie de Vieques n'a cessé de se détériorer pendant les quatre ans qui ont suivi l'arrêt du bombardement. La ruée des entrepreneurs et des spéculateurs désireux d'acheter les biens mobiliers et immobiliers et les entreprises ont écarté la population autochtone de l'accès à la propriété dans leur propre pays. Le chômage est en hausse et nombreux sont ceux qui doivent quitter l'île.

17. Elle fait appel au soutien du Comité et de la communauté internationale pour aider la population de Vieques à obtenir paix et justice dans le cadre d'une totale démilitarisation, y compris la fermeture de la station de radar, un arrêt de la détonation de bombes chargées par la Marine des États-Unis, la décontamination de toutes les terres et voies d'eau et le retour à la population de Vieques des terres qui leur appartiennent de droit.

18. *M^{me} Brassell se retire.*

19. *À l'invitation du Président, M. Santos (Organización Autonomista Pro Estado Libre Asociado de Puerto Rico (PROELA)) prend place à la table des pétitionnaires.*

20. **M. Santos** (Organización Autonomista Pro Estado Libre Asociado de Puerto Rico (PROELA)) dit que, en tant que la plus ancienne colonie du monde, Porto Rico demande à être immédiatement libérée du joug du colonialisme.

21. Les États-Unis ont pris possession de Porto Rico en 1898. En 1953, pour ne plus figurer sur la liste des pays dotés de territoires dépendants, le Gouvernement des États-Unis a accordé à l'île une certaine autonomie sous forme d'une nouvelle constitution. Toutefois, depuis cette date, le Gouvernement fédéral a repoussé tous les efforts de Porto Rico pour promouvoir ses intérêts. En fait, le Gouvernement fédéral a continué de refuser à la population de Porto Rico son droit à l'autodétermination, violant ainsi la législation internationale en matière de droits de l'homme. En conséquence, des mesures immédiates doivent être prises pour libérer les prisonniers politiques portoricains, décontaminer l'île de Vieques et mettre fin aux mesures de répression du Federal Bureau of Investigation (FBI).

22. Sur le plan socio-économique, Porto Rico est presque entièrement à la charge des États-Unis, situation qui ne fait qu'entraver et compliquer le processus d'autodétermination. En matière de commerce extérieur, l'île est isolée du reste du monde, le chômage est d'environ 20 % et nombreux sont les Portoricains qui émigrent à la recherche d'un meilleur avenir.

23. Le 25 avril 2007, le Congrès des États-Unis a été informé que, dans le cadre de la Clause territoriale, Porto Rico était placé sous son autorité et que le Congrès pouvait donc agir à sa guise en ce qui concerne le territoire de Porto Rico. Cinquante quatre

ans après avoir proclamé que Porto Rico n'était plus une colonie, les États-Unis admettaient que l'île leur appartenait. Les Nations Unies doivent donc déployer des efforts afin d'éliminer rapidement le colonialisme. C'est pourquoi l'Assemblée Générale devrait examiner la question de Porto Rico indépendamment de toute autre question.

24. *M. Santos se retire.*

25. *À l'invitation du Président, M. Rodriguez Banchs (Frente Socialista de Puerto Rico) prend place à la table des pétitionnaires.*

26. **M. Rodriguez Banchs** (Frente Socialista de Puerto Rico) dit que l'Administration Bush a indiqué clairement que Porto Rico continue d'être une colonie des États-Unis. De fait, plusieurs domaines critiques de la vie de l'île, notamment la défense, les relations internationales et diplomatiques, le commerce extérieur et l'immigration, continuent d'être régis par la législation des États-Unis. Les États-Unis ont bien signé et ratifié plusieurs conventions de l'Organisation internationale du travail visant à protéger les droits des travailleurs, mais un grand nombre de ces droits, notamment le droit de négociation collective, de liberté d'association et de liberté de grève, sont systématiquement déniés à Porto Rico et les membres des syndicats sont souvent l'objet de persécutions.

27. Bien que la promulgation, en 1953, de la Constitution de Porto Rico ait été citée par les États-Unis comme preuve de l'indépendance de l'île, les efforts du Gouvernement fédéral en vue d'imposer la peine de mort, laquelle est expressément interdite par ladite Constitution, est une preuve de la relation coloniale qui continue d'exister entre les États-Unis et Porto Rico. Un autre exemple de cette relation tient au recrutement des jeunes Portoricains par l'Armée des États-Unis, et un grand nombre de ces jeunes hommes font à l'heure actuelle partie des combattants dans la guerre illégale contre l'Iraq.

28. Pour terminer, il tient à exprimer particulièrement son appréciation aux représentants de Cuba et de la République bolivarienne du Venezuela qui ont parrainé le projet de résolution et demande instamment la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques portoricains.

29. *M. Banchs se retire.*

30. *À l'invitation du Président, M. Colón Almenas (Movimiento Socialista de Trabajadores de*

Puerto Rico) prend place à la table des pétitionnaires.

31. **M. Colón Almenas** (Movimiento Socialista de Trabajadores de Puerto Rico) dit que, depuis 110 ans, Porto Rico subit la domination politique, militaire et économique des États-Unis d'Amérique. Bien que l'Assemblée Générale, dans sa résolution 748 (VIII) reconnaisse que Porto Rico a obtenu le statut d'une entité politique autonome, la relation coloniale entre les États-Unis et l'île persiste.

32. Tous les efforts déployés afin de résoudre la situation ont échoué et un grand nombre de ceux qui se sont élevés contre le maintien de la domination exercée par la puissance coloniale ont été persécutés, incarcérés ou même assassinés. La détérioration de l'environnement, les violations répétées des droits de l'homme, y compris les efforts déployés par le Gouvernement fédéral pour introduire la peine de mort, l'utilisation du territoire portoricain pour les exercices militaires et la participation forcée d'un grand nombre de Portoricains aux guerres dans lesquelles les États-Unis sont impliqués ne sont que quelques exemples des effets négatifs du régime colonial.

33. Sur la base de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale, qui reconnaît les droits de tous les peuples à l'autodétermination, il demande instamment le transfert immédiat au peuple des droits souverains dont il a été illégalement privé, soulignant que la situation à Porto Rico est extrêmement volatile.

34. *M. Almenas se retire.*

35. *À l'invitation du Président, M. Zayas López (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico) prend place à la table des pétitionnaires.*

36. **M. Zayas López** (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico) demande instamment l'octroi de l'indépendance à Porto Rico, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale. Les États-Unis se doivent de reconnaître les droits inaliénables des Portoricains à l'autodétermination et doivent cesser leurs efforts pour exercer leur contrôle sur chaque aspect de la vie de l'île par des actes de répression et le recours à la force.

37. Il demande également la libération des prisonniers politiques portoricains et l'arrêt des méthodes nuisibles de nettoyage utilisées dans l'île de Vieques. Toute décision quant au statut final doit être prise par le peuple de Porto Rico lui-même, mais le Comité pourrait user de son influence et demander

instamment au Gouvernement des États-Unis de permettre à Porto Rico d'exercer ses droits à la souveraineté et à l'indépendance. À ce sujet, il espère que l'Assemblée Générale examinera la question de Porto Rico sous tous ses aspects, aussitôt que possible.

38. *M. Zayas López se retire.*

Projet de résolution A/AC.109/2007/L.7

39. *Le Président invite le Comité à prendre une décision concernant le projet de résolution A/AC.109/2007/L.7, introduit par les auteurs lors de la réunion précédente.*

40. **M^{me} Joseph** (Sainte-Lucie) parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que la lettre confirme sa position quant à la question de Porto Rico, position contenue dans le document final de la Quatorzième conférence au Sommet des Chefs d'État ou de Gouvernement du Mouvement des pays non alignés et demande au Gouvernement des États-Unis de permettre au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale, et de lui rendre le territoire et les installations occupées sur l'île de Vieques et à la Station navale Roosevelt.

41. Le Mouvement des pays non alignés demande instamment l'application immédiate de toutes les résolutions sur Porto Rico adoptées par le Comité spécial et exprime l'espoir que le projet de résolution présenté au Comité soit adopté sans vote.

42. **M. Anzola Quinto** (République bolivarienne du Venezuela) renouvelle la position de son Gouvernement selon laquelle le droit de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance doit être respecté. Cette position est également celle adoptée dans le document final du Quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés ainsi que dans la « Proclamation de Panama », présentée par le Congrès d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'indépendance de Porto Rico.

43. Il attire l'attention sur le paragraphe 7 du préambule ainsi que sur les paragraphes 2 et 7 du projet de résolution et demande leur adoption par consensus.

44. **M. Taleb** (République arabe syrienne) souligne que la question de Porto Rico est à l'examen depuis 30 ans et qu'au total 24 résolutions sur ladite question ont été adoptées au cours des dernières années sans

vote. Il attire également l'attention sur le paragraphe 8 et exprime l'espoir que le projet de résolution soit adopté par consensus.

45. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) apporte son soutien au projet de résolution et demande son adoption sans vote.

46. *Le Projet de résolution A/AC.109/2007/L.7 est adopté par consensus.*

47. **M. Malmierca Díaz** (Cuba), expliquant sa position quant au projet de résolution qui vient d'être adopté, se déclare particulièrement satisfait du fait que la résolution demande explicitement à l'Assemblée Générale d'examiner la question de Porto Rico dans son ensemble et sous tous ses aspects.

48. Le peuple cubain et le peuple portoricain sont liés par une histoire commune. Les deux pays ont été des colonies espagnoles et ont été l'objet de l'intervention militaire des États-Unis en 1898. Le peuple cubain n'oubliera jamais qu'environ 2000 Portoricains ont versé leur sang sur les champs de bataille de Cuba au cours de la lutte de Cuba pour l'indépendance. Cuba continuera d'appuyer le droit légitime du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance.

49. **M. Hermida Castillo** (Observateur pour le Nicaragua) déclare qu'il est injuste d'exclure Porto Rico du processus de décolonisation. Les Nations Unies doivent continuer d'examiner la question de Porto Rico jusqu'à ce que ce pays parvienne à l'indépendance totale.

50. Sa délégation est satisfaite de constater que le Gouvernement des États-Unis a mis fin aux bombardements et aux exercices militaires sur l'île de Vieques. Toutefois, elle reste préoccupée par la situation déplorable des habitants de l'île de Vieques et les conséquences des exercices militaires sur l'environnement local. Elle attend avec intérêt le jour où Porto Rico assumera sa place légitime aux Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 45.